

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2012**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,

Mme Blanc Dominique, MM. M. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josianne

MM. Davis Andrew, Debard Jérémie (présent à partir de 9h.), Lévrier Bernard, Gigi Dominique, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absents :

Mme Grand Corinne

MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 M. Eric Millet est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET PRIMITIF 2012 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget 2012 (budget principal) s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe (1 page) sur l'exercice 2012 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **7 020 €**

- Recettes : **7 020 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : - **50 860 €**

- Recettes : - **50 860 €**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2012/DM	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 161 690,00	7 020,00	7 020,00	
70	70323	redevances occupation domaine public	1 500,00		-1 300,00	rbt télécoms différé cause inventaire infrastructures
73	7388	autres taxes diverses	9 260,00		5 305,00	vrst taxe terrains constructibles (10305€)
74	74758	participations groupements collectivités	5 600,00		815,00	rbt siea mise conformité 2011 EP
74	74833	état compensation CET	-200,00		200,00	régul.erreur inscription DM2/13.9.12.
75	752	revenus des immeubles	57 170,00		2 000,00	loc.cse + loyers chbre logras
011	60612	énergie - électricité	38 000,00	1 000,00		gaz de ville Eglise
011	60633	fournitures de voirie	13 000,00	8 000,00		câble élect.local comité trez sport
011	60636	vêtement de travail	2 500,00	600,00		blouses école
011	616	primes d'assurances	16 100,00	36 500,00		dommage-ouvrage TRC maison stés 36282 €
011	6184	versement organismes de formation	5 000,00	-3 000,00		rap AFPS (55€ x 10 agents)
011	6283	frais nettoyage locaux	3 000,00	61,00		
011	63512	taxes foncières	11 000,00	-1 000,00		taxes foncières 2012 : 9 988€
011	6355	taxe et impots sur véhicules	300,00	500,00		nouveau véhicule
012	6336	cotisations CDG et CNFPT	6 000,00	-200,00		
012	6338	autres impôts et taxes	1 000,00	-60,00		
012	6411	personnel titulaire	315 000,00	8 460,00		Augmentation VINCENT décret reclassement 5 mois nomination stagiaire GIRARD 4 mois - Augmentation des heures agents école 175 à 213 sur 5 mois reclassement indiciaire 14 agents/20 suite augmentation SMIC sur 6 mois
012	6413	personnel non titulaire	32 600,00	-1 000,00		prévision GIRARD sur 4 mois
012	64168	autres emplois d'insertion	11 600,00	-95,00		
012	6453	cotisations caisses de retraite	47 650,00	4 800,00		l'augmentation des salaires implique l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite + augmentation des taux de cotisations au 01/11/2012
012	6454	cotisations assedic	2 350,00	155,00		
012	6458	cotisations autres organismes	1 500,00	-500,00		mutuelle une adhésion prévue qui n'a pas eu lieu
65	6574	subventions de fonctionnement personnes droit privé	105 849,00	115,00		complém.subv.cos 2012 (vins belote)
65	658	charges diverses gestion courante	0,00	1,00		régularisation commissions traites
023	023	virement à la section d'investissement	475 911,00	-47 317,00		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 253 881,00	-50 860,00	-50 860,00	
21	021	virement à la section d'investissement	475 911,00		-47 317,00	
024	024	produits de cessions	51 960,00		3 057,00	indemnisation groupama vol N°1 local de voirie équip.section invt (396+108+1274+720+560)
21	2135	installations gales agencement	5 955,00	20 000,00		portail+clôture local voirie
21	21571	matériel roulant	6 500,00	140,00		dépasst sur achat rotobroyeuse
21 ONI	2158	Mobilier urbain	18 900,00	4 310,00		rplc matériel volé voirie tronçonneuses STIHL MS192T (345€) MS271 (550€) souffleur BR600 (700€) combisystème KM130R (1070€) débroussailluse FR480 (945€)
21 ONI	2188	autres immobilisations corporelles	10 025,00	800,00		aspirateur GD1010 (503+258)
ONI	2313	constructions	111 200,00	10 000,00		alarme + aménagts local pare-cambriolage local voirie en instance conformité électricité (4203€) et MOE Aménag.sanitaires (MOE Chantier)
op,21	1323	constructions	28 350,00		-6 600,00	not.21.9 CG dotation 2012 Eraz/St Jean (21705€)
op.46	2152	installations de voirie	3 750,00	-2 000,00		devis GIROD 1400€
op.47	2152	installations de voirie	2 135,00	-1 000,00		devis GIROD 900€
op.67	2313	constructions	19 465,00	1 000,00		sld moe (chapis)
op.74	2313	constructions	383 036,00	37 000,00		à payer mapa (434148) Moe ACT (?/16154) sps+contrôle technique?
op.74	2315	installations techniques	0,00	15 000,00		famy voie accès (8104) vuache tp aep-eu (5575)
op,87	2315	installations techniques	136 694,00	-136 110,00		pour équilibre dépenses supplémentaires DM3

3.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

M. le Maire explique au conseil municipal :

- qu'en raison de la nouvelle rentrée scolaire et des nécessités de services à l'école, il convient de réorganiser les services scolaires et service cantine, il y a lieu de créer un poste et de modifier sept postes.

Il propose de créer :

Service technique

Cadre d'emploi des adjoints techniques :

- 1 poste supplémentaire d'agent de service pour le restaurant scolaire à temps non complet pour une durée de 8 heures.

- 5 postes d'agents d'entretien polyvalents
 - *service école 27 h 99/semaine
 - * service école /garderie 27 h 38/semaine
 - * service cantine/entretien 16 h 76/semaine
 - *service cantine/école/entretien 17 h 91/ semaine
 - *service cantine/entretien 13 h 56/semaine

Service social

Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)

- 1 poste d'agent des écoles maternelles, 20 h 21/semaine
- 1 poste d'agent des écoles maternelles, 24 h 20/semaine

Il propose de supprimer :

Service technique :

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- 5 postes agents d'entretien polyvalents
 - *service école 27 h 50/semaine
 - * service école /garderie 27 h 50/semaine
 - * service cantine/entretien 15 h 57/semaine
 - *service cantine/école/entretien 17 h 02/ semaine
 - *service cantine/entretien 13 h 12/semaine

Service social :

Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)

- 1 poste d'agent des écoles maternelles, 19 h 57/semaine
- 1 poste d'agent des écoles maternelles, 23 h 53/semaine

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} août 2012 de la manière suivante :

a) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Service administratif :

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

- 1 secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants (Finances/marchés publics).
- 1 secrétaire d'accueil (Urbanisme, administrés, locations)

Cadre d'emploi des rédacteurs

- 1 secrétaire (responsable des ressources humaines/secrétariat général).

Service technique :

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- 4 agents polyvalents (voirie, espaces verts, etc.)
- 1 agent pour entretien des locaux communaux (maintenance des bâtiments, entretien de l'école, entretien des extérieurs, etc.).

b)- LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

Service administratif :

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

- 1 secrétaire (Finances, SIVOS/CCAS) 17 h 30/semaine.
- 1 secrétaire d'accueil (Administrés/Etat Civil) 28 h 00/semaine.

Service social :

Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)

- 1 agent des écoles maternelles, 20 h 20/semaine
- 1 agent des écoles maternelles, 24 h 20/semaine

Service technique :

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- 6 agents d'entretien polyvalents
 - *service école 27 h 99/semaine
 - * service école /garderie 27 h 38/semaine
 - * service cantine/entretien 16 h 76/semaine
 - *service cantine/école/entretien 17 h 91/ semaine
 - *service cantine/entretien 13 h 56/semaine
 - * service cantine/école/entretien 30 h 00/semaine
- 4 agents de service cantine polyvalents
 - * service cantine/école/entretien 08 h 00/semaine

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

APPOUVEE A L'UNANIMITE

3.3. C.C.P.G. PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE : EXTENSION INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VESANCY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), fixé par le Préfet de l'Ain par arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2012, afin d'intégrer la commune de Vesancy.

Monsieur le Maire précise que l'extension du périmètre de la C.C.P.G. à la commune de Vesancy est inscrite dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011, et dont la publication a fait l'objet d'une insertion dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture du 30 décembre 2011. Le Préfet a prévu une date d'effet de cette extension de périmètre au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 60-II de la Loi du 16 décembre 2010 modifiée, les Conseils Municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, ainsi que le Conseil des Communautés de Communes concernées sont consultés et disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté de périmètre pour émettre un avis. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le projet de périmètre ainsi fixé, afin que le délai du 1^{er} janvier 2013 soit respecté, et afin que le Préfet puisse saisir dans les délais prescrits par la loi, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale si les conditions de majorité n'étaient pas remplies. La C.D.C.I. est appelée à émettre un avis simple dans les cas où moins de la moitié des communes représentant plus de la moitié de la population totale (y compris la commune dont la population est la plus nombreuse, si elle représente au moins le tiers de la population totale) s'est prononcée favorablement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après l'exposé du maire, après avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions :

D'APPROUVER le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex tel qu'il a été fixé par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2012 par l'intégration de la commune de Vesancy au périmètre actuel.

APPOUVEE A LA MAJORITE (2 abstentions)

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Nomination du Directeur

Après avoir entendu de nombreux noms pour prendre ce poste, l'Inspecteur de l'Education Nationale a nommé M. Duparchy à ce poste.

4.1.1.2. Compte-rendu de la réunion école - Sou des écoles- mairie - parents du 20/09/2012

Présentation des instituteurs et du projet d'école de l'année scolaire 2012-2013. Une réunion sera programmée au printemps pour la discussion sur la base élèves. Selon la réglementation l'établissement scolaire doit être totalement fermé ce qui implique aux parents de prendre obligatoirement rendez-vous.

4.1.2. COLLEGE

4.1.2.1 Compte-rendu du Conseil d'Administration du 2/09/2012

*587 élèves fréquentent l'établissement pour cette rentrée 2012

* l'entretien de la chaufferie bois est un gouffre financier

4.2. VOIRIE

4.2.1. Point sur l'avancement des travaux de la Vie de l'Etraz – Route de Saint Jean.

L'entreprise Marc Favre réalise le génie civil pour l'enfouissement des réseaux secs, jusqu'à la fin octobre.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion sur les forages du 19/09/2012

La Communauté de Communes du Pays de Gex informera la population des travaux.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 1er octobre : 80 811,60 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
CERA	Travaux voirie Collège et Mollard - Échéance septembre - Indice révisable EURI	20029,16
PERAY DAVID ELECTRICITE	Motorisation portail entrée école Champ Fontaine + 12 télécommandes	3194,52
AGENT COMPTABLE ONF	Travaux forestiers 2012 Contrat 5PX312*1	12332,82
EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE	Travaux aménagement terrain AGORESPACE	22341,28
EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE	Travaux VRD aménagement terrain AGORESPACE	4852,17
SA VERITAS BUREAU	Contrôle technique Maison des Sociétés sur Anna	1420,85
GILLES THOLLOT AGENCEMENT	Solde travaux d'aménagement sanitaires école maternelle	2726,14
SAS GONCET	Installation raccordement générateur gaz naturel chaudière Eglise	19976,58
SARL VUACHE BTP	Branchement réseaux AEP/EU Maison des Sociétés	5574,8
EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE	Travaux VRD Rue Vie Etraz-Route de St Jean - Situation 8 - OP 21 MAPA	17339,61
SAS AGORESPACE	Panneaux règles/informations/ animations - MB2 Open Classic AGORESPACE	44088,39

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Point sur l'avancement du chantier

L'entreprise de maçonnerie sera sur le chantier à partir du 15 octobre 2012.

4.5. TERRAIN DE FOOTBALL

4.5.1. Compte-rendu de la réunion avec le District Haute-Savoie – Pays de Gex pour l'homologation du terrain d'honneur. Le terrain d'honneur n'est plus homologué, l'équipe première : il manque une clôture de 2 mètres de haut autour du terrain, ou une haie ; la main courante doit contourner l'arrière des buts ; les bancs sur le bord de touche pour les équipes ne sont pas assez longs, il manque 50 cm et il manque un banc pour le délégué du district ; les vestiaires sont trop petits, il faut au minimum 20 m².

Une réponse sera faite en commun avec la commune de Thoiry qui semble avoir les mêmes problèmes pour l'homologation de son terrain.

4.6. BATIMENTS COMMUNAUX

4.6.1. Point sur le changement de la chaudière de l'église

Nous sommes en attente du raccordement gaz par GrDF.

4.7. BOULANGERIE

4.13.1. M. le Président du Tribunal de Commerce doit prononcer sa décision pour le choix d'un repreneur le 18 octobre 2012.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu des réunions du Conseil Communautaire : il n'y a pas eu de réunion en septembre

5.1.2. Compte-rendu de la commission sociale du 17/09/2012

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 18/09/2012

Déclarations Préalables

- M. ABRIEL Christophe – 94, Chemin des Marais – Construction d'un mur de soutènement 0,60 m – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 02/10/2012

Déclarations Préalables

- M. SEIDEL Alphonse – 105, Rue du Paruthiol – Modification des toitures et façades – réfection d'un auvent – à revoir manque précision
- M. BARBOSA DA SILVA Ricardo – Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Création d'une poste façade Ouest sur vide sanitaire – Avis favorable
- M. BARBOSA DA SILVA Ricardo – Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Modification de l'escalier façade Est Création d'une fenêtre façade Sud – Avis favorable
- M. MONTOYA Carlos – Chemin du Ruthet – Pose d'une fosse septique – Avis favorable
- M. ALVES Joao - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Création d'une terrasse – Pose d'un avant-toit sur porte d'entrée – Pose d'une clôture en grillage et portail électrique coulissant côté Sud – Deux murets d'enrochement Pose d'un pare-soleil façade Ouest – Avis favorable
- M. FERREIRA LIMA NUNO Filipe - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Modification ouverture à l'étage façade Ouest – Remplacement volets battants par volets roulants façade Est – Modification terrain initial – Avis favorable
- M. PENSEC Jean-Pierre – 186, Grand'Rue – Réhabilitation d'une grange en atelier – Avis favorable
- M. COLLET Rodolphe – 114, Chemin de la Chapelle à Feigères – Pose d'une éolienne de toit – Avis favorable

Permis de Construire

- M. ALVES Joao - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Création d'une porte sur vide sanitaire sur façade Nord-Sud Avis favorable
- Commune de Péron –Maison des Sociétés – Modificatif - Localisation d'une borne à incendie Sud-Est – Déplacement de la porte extérieure entrée B Espace DOJO – Entrée A inversion des locaux enseignements et stockage – Suppression d'une porte extérieure répétition – Avis favorable
- M. DAO Minh Phung – Route de la Chanvière à Feigères – Construction d'une maison individuelle avec garage semi enterré Avis favorable
- M. R.KALY – Route de Choudans à Feigères – Construction de deux maisons jumelées – Avis favorable

6.1. 3. Présentation d'un projet d'extension des Fleurs du Jura

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. Compte-rendu du forum des associations du 15/09/2012

Bilan positif : très bonne participation des associations.

6.2.2. Compte-rendu de l'AG du Sou des Ecoles du 02/10/2012

Les cotisations restent inchangées ainsi que les manifestations pour cette nouvelle année. (possibilité d'organiser un concours de belotte. Modification du bureau. Mme BEREZIAT va remplacer Mme LARENAUDIE concernant la gestion de la facturation et des règlements du restaurant scolaire (maternelle et primaire).

7. COURRIER

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 8 novembre 2012

FIN DE LA SEANCE 23 H. 00

**COMPTE-RENDU DE REUNION
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2012**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, MM. M. Peray Hervé, Moutton Gérard, adjoints
Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absents Excusés :

MM. GIROD Claude, Levrier Bernard.

Absents :

Mme Grand Corinne
MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 M. Olivier Piberne est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. REALISATION D'UN PRET DE 2 MILLIONS D'EUROS AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SOCIETES AU LIEUDIT « SUR L'ANNA »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement du 5 octobre 2012 établie par la Caisse d'Epargne de Rhône Alpes,

DECIDE pour financer la construction d'une nouvelle maison des sociétés au lieudit « Sur Anna », de contracter auprès du Crédit Foncier de France un emprunt de la somme de

2 000 000 € (deux millions d'euros), au taux fixe de **4.76 %**, à échéances trimestrielles, dont le remboursement s'effectuera en **20 ans** à partir de la date de point de **départ d'amortissement, soit le 15/12/2012.**

Le prêt sera versé au plus tard dans 3 mois.

Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de jours de la période rapporté à 360 jours.

Le capital est amorti progressivement.

La commission d'engagement s'élève à **2 000 € (frais de dossier).**

APPROUVE les conditions financières telles que présentées dans l'offre de financement établie le 5 octobre 2012 par Caisse d'Epargne de Rhône Alpes,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation d'un emprunt relatif au financement de la maison des sociétés et signer le contrat de prêt à intervenir auprès du Crédit Foncier de France, ou, en cas de refus de son Comité de Crédits, auprès d'autres établissements bancaires **au taux maximum de 5 %.**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. BUDGET

4.1.1. Ligne de trésorerie.

La Caisse d'Epargne a acceptée de mettre à disposition de la commune une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €.

4.2. PERSONNEL COMMUNAL

4.2.1. Protection sociale complémentaire

Un nouveau décret du mois d'août 2012 a donné aux collectivités la possibilité de participer à la protection sociale des agents plus globalement, et à titre individuel, pour tenir compte des critères sociaux de solidarité, dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale.

La commission du personnel communal se réunira courant octobre pour définir un choix et fixer le ou les montant(s) forfaitaire(s) et les membres de l'assemblée délibérante prendront la décision finale le jeudi 08 novembre 2012.

Les membres de l'assemblée donnent leur aval pour que la commission du personnel communal définisse un choix et fixe le ou les montants forfaitaires, ainsi que les critères sociaux.

RAPPEL

Prochain Conseil Municipal le 8 novembre 2012

FIN DE LA SEANCE 21 H 00